PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité*Travail*Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUYERNEMENT

Décret n°	2004-383	du 25 Août 2004	
portant no	mination du di	recteur du centre d'applicat	rion
de la stati	stique et de l	a planification.	

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°2003-97 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ;

Vu le décret n°83-854 du 22 novembre 1983 portant création du centre d'application de la statistique et de la planification;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs :

Vu le décret 2003-134 du 31 juillet 2003 portant organisation du ministère du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Jean Valère MADY-GOMA est nommé directeur du centre d'application de la statistique et de la planification.

Article 2: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jean Valère MADY-GOMA, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-383

Fait à Brazzaville, le 25 AGût 200

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique, Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY .-

Pierre MOUSSA.-